# 50ème Film Fest Gent

10 – 21 octobre 2023

# COMPETITION POUR LE COURTMETRAGE D'ETUDIANT D'ÉCOLE BELGE DE CINÉMA - REGLEMENT 2023

Film Fest Gent organise une compétition pour courts-métrages des étudiants d'écoles belges de cinéma. Son objectif est de souligner l'importance du court-métrage et d'encourager de jeunes réalisateurs. Un jury spécial devra désigner : le Prix pour le Meilleur Court-métrage belge d'étudiant. Le public aura l'occasion de récompenser l'un des films avec THE PACK Prix du Public.

#### 1. Conditions de participation

- Art. 1 Films produit entre 1/9/2022 et 7/9/2023 dans une école belge de cinéma (formation à temps plein comme INSAS, IAD, KASK, Sint-Lukas, RITCS, Narafi, Luca C-mine) peut participer à la présélection. Chaque film sera visionné par au moins un membre du comité exécutif du festival qui décidera de sa sélection.
- Art. 2 Les films participants ont une durée maximale de 30 minutes.
- Art. 3 Les films participants sont en DCP, 35 mm ou bien en fichier digital.
- Art. 4 Les films sont présentés en version originale (sous-titrées anglais) et intégrale.
- Art. 5 Les candidatures sont acceptées jusqu'au 8 septembre 2023: en fichier digital envoyé à eindwerken@filmfestival.be. Aucun droit d'entrée (entry fee) doit être payés pour cette sélection.
- **Art. 6** L'envoi dans les temps de ce matériel est une condition sine qua non pour être pris en compte pour la sélection. Les candidatures expédiées après le 8 septembre 2023 ne seront PLUS prises en considération pour la compétition.
- **Art. 7** Les films seront présentés en première flamand. La participation à d'autres sélections avant la projection à Gand (sauf dans des festivals flamands) est autorisée. Films qui n'étaient pas encore présentés en Belgique seront toujours préférés.

#### 2. Inscription

- Art. 8 L'inscription d'un court-métrage peut être faite par l'école et/ou l'étudiant/réalisateur du film.
- Art. 9 L'inscription en compétition sera confirmée par écrit par la direction du festival le 19 septembre 2023 au plus tard.

#### 3. Présentation au festival

- **Art. 10** Les films en compétition seront projetés au maximum trois fois dans la section *Official Selection Belgian Cinema Today* du festival. Pour chaque projection supplémentaire, le comité organisateur demandera l'accord écrit du producteur.
- **Art. 11** Pour les projections d'un court-métrage sélectionné, le réalisateur reçoit quatre cartes d'entrée. Des cartes d'entrée supplémentaires peuvent être achetées.

### 4. Prix pour le meilleur court-métrage belge d'étudiant.

- Art. 12 Le festival composera un jury professionnel international d'au moins trois membres.
- Art. 13 Cet jury devra se prononcer en toute indépendance sur le *Prix pour le Meilleur Court-métrage d'étudiant belge*. Ce prix comporte une prime de € 5.000 en espèces pour le réalisateur du film gagnant.
- **Art. 14** Les ex aequo ne sont pas possibles.
- Art. 15 Le metteur en scène introduit une créance correspondant au montant du prix, avec mention d'un compte bancaire.
- Art. 16 Les résultats seront communiqués le 23 octobre 2023 au plus tard.
- Art. 17 Le réalisateur du film gagnant recevra une invitation pour la cérémonie des prix.
- **Art.18** Le public (présent à la première officielle du programme) aura l'occasion de récompenser l'un des films avec **THE PACK Prix du Public**. Ce prix se compose d'un session post-production pour un prochain projet, avec une valeur de 6.500 euros.

### 5. Les copies

**Art. 18** - La copie du film participant doit être déposée aux bureaux du Film Fest Gent le 4 octobre 2023 au plus tard. Le transport des copies vers et au départ du festival par un autre moyen que celui précisé ci-dessus est à la charge du producteur.

# 6. Validité de ce règlement

- Art. 21 Le règlement général s'applique également aux courts-métrages en compétition.
- Art. 22 Tout cas non prévu dans ce règlement sera tranché par le comité exécutif du festival qui motivera ses décisions à la demande du producteur.
- Art. 23 Ce règlement est rédigé en néerlandais et en français. Les réclamations éventuelles au sujet de ce règlement doivent nous parvenir par écrit.
- Art. 24 L'inscription d'un film implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAND Leeuwstraat 40b - B9000 GENT Tél. 32 (0)9 242 80 60 - Fax 32 (09) 221 90 74

Edition: 29.03.2023